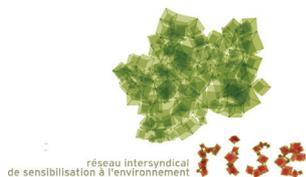




Vers une meilleure qualité de l'air dans nos écoles



Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl Formation Education Culture

Une bonne gestion de la qualité de l'air est indispensable !

Ensemble, enfants et enseignants passent une grande partie de leur temps à l'intérieur des locaux scolaires. Vu le nombre de personnes présentes dans une même classe, c'est un véritable challenge d'y maintenir un air de bonne qualité. Or, quand cette qualité est médiocre, elle peut avoir une incidence néfaste sur la santé : somnolence, maux de tête, intoxications, allergies... et peut réduire directement les capacités d'une personne à effectuer des tâches nécessitant de la concentration mentale comme mémoriser ou tout simplement raisonner.

En outre, dans les écoles, on trouve de nombreux produits qui peuvent être la source de pollutions (diverses). Par exemple, les produits de nettoyage, les sprays, les colles, les peintures, etc.

Certains polluants sont perceptibles car odorants mais ce n'est pas le cas de tous. Pensez à l'odeur dans une local fraîchement repeint, les odeurs de colle liées aux activités de bricolage ou du vinaigre lors de certaines manipulations en laboratoire de sciences. Par contre, d'autres polluants tels que le radon ou le dioxyde de carbone n'ont pas d'odeur.



Heureusement, des solutions existent pour améliorer l'air intérieur !

Les gestes à adopter pour un air plus sain en classe*

La Région wallonne et le SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs – dépend des Provinces) proposent des gestes simples à adopter :

A destination de l'enseignant et des élèves

- ✓ On renouvèle l'air intérieur 15 minutes 2 à 3 fois par jour ou 5 minutes après chaque leçon, quelle que soit la saison.
- ✓ On privilégie l'aération durant les périodes où la circulation des voitures est moins dense. On évite les heures de pointe.
- ✓ On maintient la température de la classe entre 18° et 22° et une humidité relative entre 40 et 60%.
- ✓ Il est préférable de laver les tableaux avec de l'eau, de refermer les feutres, pots de colles et peintures directement après leur utilisation ainsi que d'aérer lors des séances de bricolage ou lors du séchage des créations.
- ✓ On vérifie la présence de moisissures. Une distance d'au moins 5 cm entre les meubles et les murs humides assure une aération de cet espace ce qui diminue le risque de développement des moisissures.

* Sources :

- Qualité de l'air intérieur dans nos écoles, Hygiène publique en Hainaut. <http://diantonio.wallonie.be/files/Guides%20de%20bonnes%20pratiques.pdf>
- Pour un environnement intérieur de qualité dans les écoles, Sami-Lux : http://www.province.luxembourg.be/servlet/Repository/T%C3%A9l%C3%A9chargez_les_recommandatio.PDF?IDR=9920
- Qualité de l'air extérieur : <https://qualitedelair.brussels/content/seuils-dalerte>



Un outil au service des enseignants

Pour aider l'enseignant à aérer tout en gardant un environnement sain, il existe des boîtiers mesurant deux paramètres : le taux de dioxyde de carbone et le taux d'humidité relative.

- Le taux de dioxyde de carbone (CO₂) : le dioxyde de carbone est essentiellement émis par la respiration des personnes.
Un taux de dioxyde de carbone trop élevé peut entraîner de la somnolence, un manque de concentration, des altérations de performances cognitives, des migraines, de l'asthme ainsi que d'autres pathologies.
 - ~ **En dessous de 800 ppm** : la qualité de l'air est jugée de bonne qualité (lumière verte)
 - ~ **Entre 800 et 1200 ppm** : la qualité de l'air est jugée moyenne (lumière orange)
 - ~ **Au-dessus de 1200 ppm** : la qualité de l'air est jugée mauvaise (lumière rouge)



Plus il y a de personnes dans une pièce, plus le taux de CO₂ est élevé. C'est donc un véritable challenge de maintenir un taux de dioxyde de carbone correct dans une classe. Le code du Bien-Être au travail (article III.1-34) prévoit de justifier l'impossibilité d'atteindre l'objectif en dessous de 800 ppm. Les 1200 ppm ne peuvent pas être dépassés.

- Le taux d'humidité relative : un taux d'humidité trop faible peut entraîner des problèmes respiratoires ainsi que des dessèchements de la peau et des muqueuses. A contrario, un taux d'humidité trop élevé peut entraîner des problèmes de moisissures et d'acariens. L'art. III.1-36. du code du Bien-Être au travail prévoit une humidité relative moyenne de l'air pour une journée de travail comprise entre 40 et 60%, à moins que cela ne soit impossible pour des raisons techniques.



Pour que le boîtier donne une information utile, il faut le positionner de manière représentative :

- Environ à hauteur des visages
- Loin des fenêtres et des courants d'air
- Loin des radiateurs
- Loin des ordinateurs
- Pas trop près des gens



A destination du personnel de nettoyage

- ✓ On privilégie l'utilisation de tissus en microfibres pour le nettoyage. Ils permettent de réduire la quantité de détergent, voire de s'en passer.
- ✓ On lave les sols à l'eau au moins une fois par semaine.
- ✓ On aspire les sols tous les jours, idéalement à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA capable de retenir les fines particules.
- ✓ On enlève les poussières des étagères avec un tissu humide au moins une fois par mois.
- ✓ On évite les désinfectants pour un nettoyage quotidien. On évite les désodorisants et les parfums d'ambiance.
- ✓ On aère les locaux pendant et après le nettoyage.



A destination de la direction

- ✓ On évite d'équiper les classes de tapis, moquettes ou tissus muraux. On préfère les stores faciles à nettoyer à l'éponge.
- ✓ On contrôle le radon via l'Agence fédérale de Contrôle Nucléaire ou les Services provinciaux d'Analyse des Milieux Intérieurs (Sami- Liège 04/349 51 10 sami@prov-liege.be).
- ✓ On évite les articles scolaires contenant des solvants (benzène, toluène, xylène, etc), des conservateurs ou des métaux lourds en se référant aux Fiches de Données Sécurité (FDS – aussi appelées fiches techniques – obligatoires et disponibles auprès du fournisseur/fabricant).
- ✓ On privilégie des crayons en bois non teintés et non vernis, des feutres à base d'eau ou d'alcool et de colorants alimentaires, des peintures écologiques, des colles à base d'eau et des craies zéro poussière.
- ✓ On réalise l'inventaire amiante (obligatoire). Les matériaux abîmés doivent être éliminés ou confinés. Attention aux bords des tableaux, ils peuvent être stabilisés à l'aide d'une peinture ou d'un vernis adapté.

DOCUMENTS INSPIRANTS



A consulter :

- Portail Wallonie : qualité de l'air dans les écoles
<http://www.wallonie.be/fr/publications/qualite-de-lair-interieur-dans-les-ecoles-guide-de-bonnes-partiques>
- Asbl Hypnose à Liège ; Abcd'Air : brochures d'informations + fiches d'activités pédagogiques sur le thème de la qualité de l'air intérieur
<http://www.hypothese.be/Z/SiteAbcdAir/pageOutilsDidactiques.html>
- Code du bien-Être au travail
<http://www.emploi.belgique.be/DownloadAsset.aspx?id=46073>
- Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
<https://www.anses.fr/fr/content/dioxyde-de-carbone-co2-dans-l%E2%80%99air-int%C3%A9rieur>



A • B C



1 2 3



Ed. Responsable : V. Thirifays. RISE : Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles - Ne pas jeter sur la voie publique



Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl Formation Education Culture